

DÉLIBÉRATION

N° 20181108-16

Thiers Dore other Montagne L'INTERCO

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix délibérantes :

3

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation: 31 octobre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 8 novembre 2018 à 18h30, Salle des Fêtes de Viscomtat.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER Serge PERCHE à Jean-Pierre DUBOST Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC, Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT Thierry DEGLON à Benoit GENEIX Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s: Daniel LAFAY, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Didier ROMEUF, Paul PERRIN, Carine BRODIN.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, Joëlle MYE, Emilien COUPERIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

GR®89 – PRÉSENTATION DU PROJET DE PROLONGEMENT ET APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE (CDRP 63)

Rapporteur: Michel GONIN, Vice-Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20181108-20181108_16-DE

Regu le 15/11/2018

En collaboration et en partenariat avec plusieurs intercommunalités des départements de la Loire, du Rhône, et du Puy-de-Dôme, les Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre (CDRP) de chacun de ces départements ont créé en 2017 un itinéraire dénommé « Chemin DE MONTAIGNE », homologué « sentier de Grande Randonnée » (GR®) par la Fédération sous le numéro GR® 89. Cet itinéraire de 118 km relie la ville de Brussieu (69) à la ville de Thiers (63). Il s'inscrit dans un projet plus large de reconstituer le chemin parcouru en 1581 par Michel DE MONTAIGNE, écrivain et philosophe français, entre Rome à Bordeaux.

Il est aujourd'hui question de prolonger le linéaire à l'Est : Brussieu à Lyon ; et à l'Ouest : Thiers à la Chaîne des Puys.

Pour ce faire, il est proposé de conventionner avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Puy-de-Dôme, pour la partie qui incombe à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, soit pour les 7,5 km entre la Place du Pirou et La Dore au niveau du pont qui l'enjambe à Pont-de-Dore (limite communale). Pour la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, la participation s'élève à 777,50 €, au prorata des kilomètres concernés.

Elle prévoit :

- l'homologation du linéaire,
- la numérisation du tracé,
- le balisage,
- la conception des fiches numériques,
- les droits IGN pour 5 ans,
- une formation au balisage.

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Puyde-Dôme pour un montant total de 777,50 €;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention.

TOTAL VOTANTS: 54

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 54

Abstention:

Conseillers présents : 48 Pour : 54 Représentés : 6 Contre : Non-participation:

A A

Pour ampliation certifiée conforme, Le Président,

Maire de Châteldon

